

**FR**

*ANNEXE*

**RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT  
POUR UNE FAMILLE DE PRODUITS BIOCIDES**

Brodifacoum Family - PT14

**Type(s) de produit**

TP14: Rodenticides

**Numéro d'autorisation** BE2020-0037-00-00

**Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides** BE-0023685-0000

---

**Partie I.**  
**PREMIER NIVEAU D'INFORMATION**

---

## Chapitre 1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

### 1.1. Nom de famille

Nom	Brodifacoum Family - PT14
-----	---------------------------

### 1.2. Type(s) de produit

Type(s) de produit	TP14: Rodenticides
--------------------	--------------------

### 1.3. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Rentokil Initial Limited
	Adresse	Hazel House Millennium Park - Naas Irlande
Numéro de l'autorisation		BE2020-0037-00-00
<i>Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides</i>		BE-0023685-0000
Date de l'autorisation		03/04/2019
Date d'expiration de l'autorisation		20/02/2030

### 1.4. Fabricant(s) du produit

Nom du fabricant	Rentokil Initial Supplies
Adresse du fabricant	Webber Road, Knowsley Industrial Estate L33 7SR Liverpool Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Emplacement des sites de fabrication	Rentokil Initial Supplies site 1 Webber Road, Knowsley Industrial Estate L33 7SR Liverpool Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

### 1.5. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	Brodifaakum
Nom du fabricant	Pelgar International Limited
Adresse du fabricant	18 rue des Remparts d'Ainay 69002 Lyon France
Emplacement des sites de fabrication	Pelgar International Limited site 1 Prazska 54 28002 Kolin Tchéquie

Substance active	Brodifaakum
Nom du fabricant	Syngenta Crop Protection AG
Adresse du fabricant	Schwarzwaldallee 215 CH-4002 Basel Suisse
Emplacement des sites de fabrication	Syngenta Crop Protection AG site 1 BASF plc., Lower Road, Halebank WA8 8NS Widnes Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

---

## Chapitre 2. COMPOSITION ET FORMULATION DE LA FAMILLE DE PRODUITS

### 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition de la famille

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Brodifaakum	4-hüdoksü-3-(3-(4'-bromo-4-bifenüliül)-1,2,3,4-tetrahüdro-1-naftüül)kumariin	substance active	56073-10-0	259-980-5	0,0025 - 0,0025 % (p/p)
1,2-benzisothiazol-3-one	1,2-benzisothiazol-3-(2H)-one	Substance non active	2634-33-5		>=0 - <0,022 % (p/p)

### 2.2. Type(s) de formulation

Type(s) de formulation	RB Appât (prêt à l'emploi)
------------------------	----------------------------

---

**Partie II.**  
**DEUXIÈME NIVEAU D'INFORMATION - MÉTA-RCP**

---

## Chapitre 1. MÉTA-RCP 1 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

### 1.1. Méta-RCP 1 identificateur

Identificateur	Meta SPC: Grain bait
----------------	----------------------

### 1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro	1-1
--------	-----

### 1.3. Type(s) de produit

Type(s) de produit	TP14: Rodenticides
--------------------	--------------------

---

## Chapitre 2. COMPOSITION DU MÉTA-RCP 1

### 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 1

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Brodifaakum	4-hüdoksü-3-(3-(4'-bromo-4-bifenüliül)-1,2,3,4-tetrahüdro-1-naftüül)kumariin	substance active	56073-10-0	259-980-5	0,0025 - 0,0025 % (p/p)

### 2.2. Type(s) de formulation des méta-RCP 1

Type(s) de formulation	RB Appât (prêt à l'emploi)
------------------------	----------------------------

---

### Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 1

Mentions de danger	H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée {1:indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger: }.
Conseils de prudence	P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102: Tenir hors de portée des enfants. P103: Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions. P260: Ne pas respirer les poussières. P314: Consulter un médecin en cas de malaise. P501: Éliminer le contenu conformément aux réglementations nationales/régionales applicables.

## Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP

### 4.1. Description de l'utilisation

**Tableau 1.**

**Utilisation 1.1 – Grains - Souris domestiques et/ou rats – Utilisateurs professionnels ayant des compétences avancées démontrées – intérieur - Art. 19(5)**

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Non pertinent pour les rodenticides.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: <i>Mus musculus</i> Nom commun: - Souris domestique  Nom scientifique: <i>Rattus norvegicus</i> Nom commun: - Rat brun  Nom scientifique: <i>Rattus rattus</i> Nom commun: - Rat noir
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur  intérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts  Description détaillée: Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés; Points d'appâts couverts et protégés
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Rats: 200 g d'appâts par point d'appâtage. Souris: 20g par point d'appâtage. 0  Nombre et fréquence des applications: Rats: 200 g d'appâts par point d'appâtage, tous les 5 mètres. Souris: 20g g d'appâts par point d'appâtage, tous les 5 mètres.
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Taille minimale du paquet de 3 kg. Sachet en plastique dans un emballage extérieur en plastique (sachets de 10g, 15g, 20g, 25g, 30g, 40g, 50g, 60g, 100g et 150g) - 3kg- 12kg Grains en vrac dans un seau en plastique - 3kg à 10kg Grains en vrac dans un sac en plastique - 3kg à 10kg

#### 4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.
- Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

#### 4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.

---

- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.

- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement.

- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.

- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.

#### **4.1.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

#### **4.1.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage**

- voir le mode d'emploi général

#### **4.1.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

- voir le mode d'emploi général

### **4.2. Description de l'utilisation**

#### **Tableau 2.**

#### **Utilisation 1.2 – Grains - Souris domestiques et/ou rats – Utilisateurs professionnels ayant des compétences avancées démontrées – extérieur autour de bâtiments - Art. 19(5)**

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Non pertinent pour les rodenticides.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: <i>Mus musculus</i> Nom commun: - Souris domestique  Nom scientifique: <i>Rattus norvegicus</i> Nom commun: - Rat brun  Nom scientifique: <i>Rattus rattus</i> Nom commun: - Rat noir
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en extérieur  extérieur autour de bâtiments
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts  Description détaillée:

	Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés Points d'appâts couverts et protégés
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Rats: 200 g d'appâts par point d'appâtage. Souris: 20g g d'appâts par point d'appâtage 0  Nombre et fréquence des applications: Rats: 200 g d'appâts par point d'appâtage, tous les 5 mètres. Souris: 20g g d'appâts par point d'appâtage, tous les 5 mètres.
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Taille minimale du paquet de 3 kg. Sachet en plastique dans un emballage extérieur en plastique (sachets de 10g, 15g, 20g, 25g, 30g, 40g, 50g, 60g, 100g et 150g) - 3kg- 12kg Grains en vrac dans un seau en plastique - 3kg à 10kg Grains en vrac dans un sac en plastique - 3kg à 10kg

#### 4.2.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Remplacer tout appât dans les points d'appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.
- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.
- Pour l'utilisation à l'extérieur, les points d'appâtage doivent être couverts et placés dans des sites stratégiques pour minimiser l'exposition aux espèces non cibles.

#### 4.2.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.
- Ne pas placer pas directement ce produit dans les terriers.
- Pour protéger l'environnement, ne pas placer de points(postes) d'appâtage à proximité d'eaux de surface (par exemple, rivières, étangs, canaux, digues, fossés d'irrigation) ou de systèmes d'évacuation des eaux afin d'éviter que les appâts ne soient emportés par les fortes précipitations et les inondations.

#### 4.2.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- voir le mode d'emploi général

#### 4.2.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

- voir le mode d'emploi général

#### 4.2.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- voir le mode d'emploi général

### 4.3. Description de l'utilisation

#### Tableau 3.

#### Utilisation 1.3 – Grains - Rats bruns – Utilisateurs professionnels ayant des compétences avancées démontrées – égouts - Art. 19(5)

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Non pertinent pour les rodenticides.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: <i>Rattus norvegicus</i> Nom commun: - Rat brun
Domaine(s) d'utilisation	Other égouts
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts  Description détaillée: - Appât prêt à l'emploi à fixer ou appliquer dans des postes d'appâtage pour empêcher l'appât d'entrer en contact avec les eaux usées. - Points d'appâts couverts et protégés
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 200g-300g par bouche d'égout. 0  Nombre et fréquence des applications: 200g-300g par bouche d'égout.
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Taille minimale du paquet de 3 kg. Sachet en plastique dans un emballage extérieur en plastique (sachets de 10g, 15g, 20g, 25g, 30g, 40g, 50g, 60g, 100g et 150g) - 3kg- 12kg Grains en vrac dans un seau en plastique - 3kg à 10kg Grains en vrac dans un sac en plastique - 3kg à 10kg

#### 4.3.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- Les appâts doivent être appliqués de façon à ne pas entrer en contact avec l'eau et à ne pas être emportés.
- Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.
- Pour une utilisation en extérieur, les points d'appâtage doivent être couverts et placés dans des endroits stratégiques pour minimiser l'exposition aux organismes non ciblés

### 4.3.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

N'utilisez pas le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.

### 4.3.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- voir le mode d'emploi général

### 4.3.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

- voir le mode d'emploi général

### 4.3.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- voir le mode d'emploi général

## 4.4. Description de l'utilisation

### Tableau 4.

#### Utilisation 1.5 – Grains - Rats – grand public – intérieur- Art. 19(5)

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Non pertinent pour les rodenticides.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: <i>Rattus norvegicus</i> Nom commun: - Rat brun  Nom scientifique: <i>Rattus rattus</i> Nom commun: - Rat noir
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur  intérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts  Description détaillée: Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 150g d'appât par postes d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 5 mètres. 0  Nombre et fréquence des applications: 150g d'appât par postes d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 5 mètres.

Catégorie(s) d'utilisateurs	grand public (non professionnels)
Dimensions et matériaux d'emballage	Taille maximale du paquet de 150 g. Tous les emballages sont fournis avec ou sans station d'appât en plastique. °Sachets en plastique (10g, 15g, 20g, 25g, 30g, 40g, 50g, 60g) dans une boîte en carton - Jusqu'à 150g. °Sachets en plastique (10g, 15g, 20g, 25g, 30g, 40g, 50g, 60g) dans un pot en plastique - Jusqu'à 150g. °Sachets en plastique (10g, 15g, 20g, 25g, 30g, 40g, 50g, 60g) dans une poche- Jusqu'à 150g.

#### 4.4.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Les postes d'appâtage ne doivent être inspectés que 5 à 7 jours après le début du traitement puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

#### 4.4.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

- voir le mode d'emploi général

#### 4.4.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- voir le mode d'emploi général

#### 4.4.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

- voir le mode d'emploi général

#### 4.4.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- voir le mode d'emploi général

#### 4.5. Description de l'utilisation

##### Tableau 5.

##### Utilisation 1.6 –Grains - Rats – grand public – extérieur autour de bâtiments - Art. 19(5)

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Non pertinent pour les rodenticides.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: <i>Rattus norvegicus</i> Nom commun: - Rat brun

	Nom scientifique: <i>Rattus rattus</i> Nom commun: - Rat noir
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en extérieur extérieur autour de bâtiments
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts  Description détaillée: Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 150g d'appât par postes d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 5 mètres 0  Nombre et fréquence des applications: 150g d'appât par postes d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 5 mètres
Catégorie(s) d'utilisateurs	grand public (non professionnels)
Dimensions et matériaux d'emballage	Taille maximale du paquet de 150 g. Tous les emballages sont fournis avec ou sans station d'appât en plastique. °Sachets en plastique (10g, 15g, 20g, 25g, 30g, 40g, 50g, 60g) dans une boîte en carton - Jusqu'à 150g. °Sachets en plastique (10g, 15g, 20g, 25g, 30g, 40g, 50g, 60g) dans un pot en plastique - Jusqu'à 150g. °Sachets en plastique (10g, 15g, 20g, 25g, 30g, 40g, 50g, 60g) dans une poche- Jusqu'à 150g.

#### 4.5.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- Placer les postes d'appâtage dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Protéger l'appât des conditions atmosphériques.
- Remplacer tout appât dans un poste qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Les postes d'appâtage ne doivent être inspectés que 5 à 7 jours après le début du traitement puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

#### 4.5.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

Pour protéger l'environnement, ne pas placer de points(postes) d'appâtage à proximité d'eaux de surface (par exemple, rivières, étangs, canaux, digues, fossés d'irrigation) ou de systèmes d'évacuation des eaux afin d'éviter que les appâts ne soient emportés par les fortes précipitations et les inondations.

#### 4.5.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- voir le mode d'emploi général

#### 4.5.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

- voir le mode d'emploi général

#### 4.5.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- voir le mode d'emploi général

### 4.6. Description de l'utilisation

**Tableau 6.**

**Utilisation 1.7 – Grains- Rats – Utilisateurs professionnels – intérieur - Art. 19(5)**

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Non pertinent pour les rodenticides.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: <i>Rattus norvegicus</i> Nom commun: - Rat brun  Nom scientifique: <i>Rattus rattus</i> Nom commun: - Rat noir
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur  intérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts  Description détaillée: Ready-to-use bait to be used in tamper-resistant bait stations
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Rats: 200g d'appâts par point d'appâtage.; 0  Nombre et fréquence des applications: Rats: 200g d'appâts par point d'appâtage, tous les 5 mètres
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Conditionnement minimum de 3 kg. °Sachets en plastique de 10g, 15g, 20g, 25g, 30g, 40g, 50g, 60g, 100g et 150g dans un emballage extérieur en plastique de 3 kg à 12kg. °Grains en vrac dans un seau en plastique de 3 kg à 10kg. °Grains en vrac dans un sac en plastique de 3 kg à 10kg.

#### 4.6.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 5 à 7 jours au début du traitement puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.
- Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

#### 4.6.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

- voir le mode d'emploi général

#### 4.6.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

#### 4.6.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

- voir le mode d'emploi général

#### 4.6.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- voir le mode d'emploi général

#### 4.7. Description de l'utilisation

Tableau 7.

#### Utilisation 1.8 –Grains - Souris domestiques et/ou rats – Utilisateurs professionnels – extérieur autour de bâtiments - Art. 19(5)

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Non pertinent pour les rodenticides.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: <i>Mus musculus</i> Nom commun: - Souris domestique  Nom scientifique: <i>Rattus norvegicus</i> Nom commun: - Rat brun  Nom scientifique: <i>Rattus rattus</i> Nom commun: - Rat noir
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en extérieur  extérieur autour de bâtiments
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts  Description détaillée: Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Rats: 200g d'appâts par point d'appâtage.; Souris: 20g d'appâts par point d'appâtage. 0  Nombre et fréquence des applications: Rats: 200 g d'appâts par point d'appâtage, tous les 5 mètres. Souris: 20g d'appâts par point d'appâtage, tous les 5 mètres.

Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Conditionnement minimum de 3 kg. °Sachets en plastique de 10g, 15g, 20g, 25g, 30g, 40g, 50g, 60g, 100g et 150g dans un emballage extérieur en plastique de 3 kg à 12kg. °Grains en vrac dans un seau en plastique de 3 kg à 10kg. °Grains en vrac dans un sac en plastique de 3 kg à 10kg.

#### **4.7.1. Consignes d'utilisation spécifiques**

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques (par exemple, de la pluie, de la neige, etc.). Placer les postes d'appâtage dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Les postes d'appâtage doivent être inspectés [pour les souris - au minimum tous les 2 à 3 jours au] [pour les rats - seulement 5 à 7 jours après le] début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage sont intacts et de retirer les cadavres de rongeurs. Rechargez le poste d'appâtage au besoin.
- Remplacer tout appât dans un poste qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

#### **4.7.2. Mesures de gestion des risques spécifiques**

- Ne pas placer directement ce produit dans les terriers.
- Pour protéger l'environnement, ne pas placer de points(postes) d'appâtage à proximité d'eaux de surface (par exemple, rivières, étangs, canaux, digues, fossés d'irrigation) ou de systèmes d'évacuation des eaux afin d'éviter que les appâts ne soient emportés par les fortes précipitations et les inondations.

#### **4.7.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

- voir le mode d'emploi général

#### **4.7.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage**

- voir le mode d'emploi général

#### **4.7.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

- voir le mode d'emploi général

---

## Chapitre 5. MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL DES MÉTA-RCP 1

### 5.1. Consignes d'utilisation

#### **Utilisateurs professionnels ayant des compétences avancées démontrées:**

- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.
- Avant de placer un appât, faire un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.
- Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela ne fait que perturber la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.
- Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.
- Le produit doit être placé à proximité immédiate des endroits où une activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.).
- Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.
- Les postes d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être ni déplacés ni ouverts.
- Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être signalées pendant la période de traitement et une note expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à adopter en cas d'empoisonnement doit être apposée à proximité des appâts.
- L'appât doit être sécurisé de façon qu'il ne puisse pas être traîné à l'extérieur du poste d'appâtage.
- Placer le produit dans des endroits inaccessibles aux enfants, oiseaux, animaux de compagnie, animaux de rente et animaux non ciblés.
- Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.
- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.
- L'utilisateur détermine lui-même la fréquence des inspections de la zone traitée, à la lumière des résultats de l'étude réalisée au début du traitement. Cette fréquence doit être compatible avec les recommandations contenues dans le code de bonnes pratiques applicable.
- Si la consommation de l'appât est faible par rapport à l'étendue apparente de l'infestation, envisager de placer des postes d'appâtage à d'autres endroits et d'opter pour une autre formulation d'appât.
- Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause probable. Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable que vous ayez affaire à des rongeurs résistants: dans ce cas, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, le cas échéant, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant. Envisager également l'utilisation de pièges à titre de mesure de contrôle alternative.
- Appât en sachets: [pour les sachets ne pouvant être vidés - Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât].
- Grains en vrac: Placez l'appât dans la station d'appât à l'aide d'un dispositif de dosage. Indiquez comment réduire les émissions de poussière (par exemple, en essuyant à l'aide d'un chiffon humide).

#### **Utilisateurs professionnels:**

- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.
- Avant de placer un appât, faire un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.
- Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela ne fait que perturber la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.
- Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Le produit doit être placé à proximité immédiate des endroits où une activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.).

- 
- Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.
  - Les postes d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être ni déplacés ni ouverts.
  - Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être signalées pendant la période de traitement et une note expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à adopter en cas d'empoisonnement doit être apposée à proximité des appâts.
  - L'appât doit être sécurisé de façon qu'il ne puisse pas être traîné à l'extérieur du poste d'appâtage.
  - Placer le produit dans des endroits inaccessibles aux enfants, oiseaux, animaux de compagnie, animaux de rente et animaux non ciblés.
  - Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.
  - Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.
  - Si la consommation de l'appât est faible par rapport à l'étendue apparente de l'infestation, envisager de placer des postes d'appâtage à d'autres endroits et d'opter pour une autre formulation d'appât.
  - Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause probable. Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable que vous ayez affaire à des rongeurs résistants: dans ce cas, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, le cas échéant, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant. Envisager également l'utilisation de pièges à titre de mesure de contrôle alternative.
  - Retirer tout appât restant ou les postes d'appâtage au terme de la période de traitement.
  - Appât en sachets: [pour les sachets ne pouvant être vidés - Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât].
  - Grains en vrac: Placez l'appât dans la station d'appât à l'aide d'un dispositif de dosage. Indiquez comment réduire les émissions de poussière (par exemple, en essuyant à l'aide d'un chiffon humide).

#### **Grand public:**

- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.
- Lire l'étiquette avant utilisation. Respectez les instructions d'utilisation.
- Avant d'utiliser des produits rodenticides, envisager la possibilité de recourir à des méthodes de contrôle non chimiques (des pièges par exemple).
- Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela ne fait que perturber la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.
- Les postes d'appâtage doivent être placés à proximité immédiate de l'endroit où l'activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.).
- Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.
- Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât.
- Placer les boîtes d'appâts dans des endroits inaccessibles aux enfants, oiseaux, animaux de compagnie, animaux de rente et animaux non ciblés.
- Placer les postes d'appâtage à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces qui entrent en contact avec ces derniers.
- Ne pas placer les postes d'appâtage à proximité de systèmes d'évacuation des eaux où ils pourraient entrer en contact avec de l'eau.
- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.
- Retirer tout appât restant ou les postes d'appâtage au terme de la période de traitement.

## **5.2. Mesures de gestion des risques**

#### **Utilisateurs professionnels ayant des compétences avancées démontrées:**

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels de la campagne de dératisation.
- L'information sur le produit (c'est-à-dire l'étiquette et/ou la notice) doit clairement indiquer que le produit ne doit être fourni qu'à des utilisateurs professionnels formés et titulaires d'une certification démontrant la conformité aux exigences de formation applicables (par exemple "réservé aux utilisateurs professionnels ayant des compétences avancées démontrées").

- 
- Ne pas utiliser dans des zones où l'on peut suspecter une résistance à la substance active.
  - Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans évaluation du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement.
  - Ne pas alterner l'utilisation de différents anticoagulants d'efficacité comparable ou inférieure aux fins de la gestion de la résistance. Pour une utilisation alternée, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou d'un anticoagulant plus puissant.
  - Ne pas laver à l'eau les postes d'appâtage ou les ustensiles utilisés dans les postes d'appâtage couverts et protégés, entre les applications.
  - Éliminer les cadavres des rongeurs conformément à la réglementation locale (Les rongeurs morts doivent être éliminés et détruits par une entreprise spécialisée ou agréée).

#### **Utilisateurs professionnels:**

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels de la campagne de dératisation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, recherchez et retirez les rongeurs morts à intervalles fréquents pendant le traitement (par exemple, au moins deux fois par semaine).
- Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans évaluation du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement.
- Ne pas utiliser de rodenticides anticoagulants en guise d'appâts permanents pour éviter toute infestation de rongeurs ou pour détecter l'activité de rongeurs).
- L'information sur le produit (c'est-à-dire l'étiquette et/ou la notice) doit clairement indiquer que: le produit ne doit pas être fourni au grand public (par exemple "réservé aux professionnels"); le produit doit être utilisé dans des points d'appât inviolables adéquats (par exemple "utiliser uniquement dans des points d'appât inviolables"); les utilisateurs doivent étiqueter correctement les points d'appât avec les informations visées à la section 5.3 du RCP (par exemple "étiqueter les points d'appât conformément aux recommandations du produit").
- L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours. Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.
- Ne pas laver à l'eau les postes d'appâtage ou les ustensiles utilisés dans les postes d'appâtage couverts et protégés, entre les applications.
- Éliminer les cadavres des rongeurs conformément à la réglementation locale (Les rongeurs morts doivent être éliminés et détruits par une entreprise spécialisée ou agréée).

#### **Grand public:**

- Envisager l'adoption de mesures de contrôle préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Ne pas utiliser de rodenticides anticoagulants en guise d'appâts permanents (par exemple, pour éviter toute infestation de rongeurs ou pour détecter l'activité de rongeurs).
- L'information sur le produit (c'est-à-dire l'étiquette et/ou la notice) doit clairement indiquer que: le produit doit être utilisé dans des points d'appât inviolables adéquats (par exemple "utiliser uniquement dans des points d'appât inviolables"); les utilisateurs doivent étiqueter correctement les points d'appât avec les informations visées à la section 5.3 du RCP (par exemple "étiqueter les points d'appât conformément aux recommandations du produit").
- L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours. Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.
- Rechercher et éliminer les cadavres de rongeurs pendant le traitement, au minimum chaque fois que les postes d'appâtage sont inspectés.
- Éliminer les cadavres des rongeurs conformément à la réglementation locale (Les rongeurs morts doivent être éliminés et détruits par une entreprise spécialisée ou agréée).

---

### **5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

- Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les selles ou les urines peuvent être observées.

- Antidote: Administration de vitamine K1 par du personnel médical/vétérinaire uniquement.

- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Rincer la peau à l'eau.

Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.

- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un centre antipoison/un médecin.

- EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. En cas de symptômes : Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale. En l'absence de symptômes : Appeler un centre antipoison/un médecin. Informations au personnel de santé / au médecin: Initier les mesures de premiers secours si nécessaire, puis appeler un centre antipoison.

- EN CAS D'EXPOSITION : appeler un centre antipoison/un médecin.

- Contacter un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal domestique. Chaque poste d'appâtage doit être muni d'une étiquette mentionnant les informations suivantes: «ne pas déplacer ni ouvrir»; «contient un rodenticide»; «nom du produit ou numéro d'autorisation»; «substance(s) active(s)» et «en cas d'incident, contacter un centre antipoison».

- Dangereux pour la faune.

#### **Réservé au grand public:**

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

### **5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage**

#### **Utilisateurs professionnels ayant des compétences avancées démontrées et utilisateurs professionnels:**

-Une fois le traitement terminé, mettre au rebut l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, conformément à la réglementation locale. (L'emballage et les restes (consommés ou non) de rodenticides sont considérés comme des déchets dangereux. L'enlèvement et la destruction doivent être effectués par une entreprise spécialisée ou agréée).

#### **Grand public:**

- Une fois le traitement terminé, mettre au rebut l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, conformément à la réglementation locale. (L'emballage et les restes (consommés ou non) de rodenticides sont considérés comme des déchets dangereux. L'enlèvement et la destruction doivent être effectués par une entreprise spécialisée ou agréée). Les appâts usagés doivent être emballés dans deux sacs en plastique et jetés dans une poubelle à déchets ménagers munie d'un couvercle sécurisé.

- Le port de gants est conseillé.

### **5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

- Tenir hors de portée des enfants et des animaux non ciblés / animaux de compagnie.

- Conserver dans un endroit sec et bien ventilé et à des températures ne dépassant pas 30 °C. Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de toute exposition directe au soleil.

- Ne pas stocker à proximité des denrées alimentaires et boissons destinées à la consommation humaine et animale.

- Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux de compagnie et animaux de rente

- Durée de conservation: 24 mois

---

## Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS

Les P101, P102 et P103 sont utilisés uniquement sur les produits destinés au grand public.

### **Grand public:**

- En raison de leur mode d'action retardé, les rodenticides anticoagulants agissent entre 4 et 10 jours après consommation de l'appât.
- Les rongeurs peuvent être porteurs de maladies. Ne pas toucher les cadavres de rongeurs à mains nues; porter des gants ou utiliser des instruments tels que des pinces pour les éliminer.
- Ce produit contient un agent amérissant et un colorant.

### **Utilisateurs professionnels et utilisateurs professionnels ayant des compétences avancées démontrées:**

- En raison de leur mode d'action retardé, les rodenticides anticoagulants agissent entre 4 et 10 jours après consommation de l'appât.
- Les rongeurs peuvent être porteurs de maladies. Ne pas toucher les cadavres de rongeurs à mains nues; porter des gants ou utiliser des instruments tels que des pinces pour les éliminer.
- Ce produit contient un agent amérissant et un colorant.

**Chapitre 7. TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMIL  
LES MÉTA-RCP 1**

**7.1. Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition  
spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux	Brodifacoum Grain	Marché: BE
	Mouse Killer Grain bait	Marché: BE
	Rodine Rat & Mouse Killer Grain Bait	Marché: BE
	Rat Killer Grain bait	Marché: BE
	Talon M	Marché: BE
	Klerat M	Marché: BE
Numéro de l'autorisation	BE-0023685-0001 1-1	

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Brodifaakum	4-hydroksü-3-(3-(4'-bromo-4-bifenüüü)-1,2,3,4-tetrahydro-1-naftüüü)kumariin	substance active	56073-10-0	259-980-5	0,0025 % (p/p)

---

## Chapitre 1. MÉTA-RCP 2 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

### 1.1. Méta-RCP 2 identificateur

Identificateur	Meta SPC: Paste bait
----------------	----------------------

### 1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro	1-3
--------	-----

### 1.3. Type(s) de produit

Type(s) de produit	TP14: Rodenticides
--------------------	--------------------

---

## Chapitre 2. COMPOSITION DU MÉTA-RCP 2

### 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 2

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Brodifaakum	4-hüdoksü-3-(3-(4'-bromo-4-bifenüüül)-1,2,3,4-tetrahüdro-1-naftüül)kumariin	substance active	56073-10-0	259-980-5	0,0025 - 0,0025 % (p/p)
1,2-benzisothiazol-3-one	1,2-benzisothiazol-3-(2H)-one	Substance non active	2634-33-5		>=0,018 - <0,022 % (p/p)

### 2.2. Type(s) de formulation des méta-RCP 2

Type(s) de formulation	RB Appât (prêt à l'emploi)
------------------------	----------------------------

---

### Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 2

Mentions de danger	<p>H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée {1:indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger: }.</p> <p>EUH208: Contient du (de la) s 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.</p>
Conseils de prudence	<p>P314: Consulter un médecin en cas de malaise.</p> <p>P501: Éliminer le contenu conformément aux réglementations nationales/régionales applicables.</p>

## Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP

### 4.1. Description de l'utilisation

**Tableau 1.**

**Utilisation 2.1 – Pâte - Souris domestiques et/ou rats – Utilisateurs professionnels ayant des compétences avancées démontrées – intérieur - Art. 19(5)**

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Non pertinent pour les rodenticides.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: <i>Mus musculus</i> Nom commun: - Souris domestique  Nom scientifique: <i>Rattus norvegicus</i> Nom commun: - Rat brun  Nom scientifique: <i>Rattus rattus</i> Nom commun: - Rat noir
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur  intérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts  Description détaillée: Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés Points d'appâts couverts et protégés
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Rats: 200g d'appâts par point d'appâtage. Souris: 20g d'appâts par point d'appâtage. 0  Nombre et fréquence des applications: Rats: 200g d'appâts par point d'appâtage, tous les 5 mètres. Souris: 20g d'appâts par point d'appâtage, tous les 3 mètres.
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Taille minimale du paquet de 3 kg . Le produit est conditionné dans des 400g tubes ou cartouches blanches en HDPE - 3 kg à 10 kg Le produit est conditionné dans des 300g tubes ou cartouches blanches en HDPE - 3 kg à 10 kg

#### 4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.
- Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

#### 4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.

- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.

- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement.

- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.

- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.

#### **4.1.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

#### **4.1.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage**

- voir le mode d'emploi général

#### **4.1.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

- voir le mode d'emploi général

### **4.2. Description de l'utilisation**

#### **Tableau 2.**

#### **Utilisation 2.2 – Pâte - Souris domestiques et/ou rats – Utilisateurs professionnels ayant des compétences avancées démontrées – extérieur autour de bâtiments - Art. 19(5)**

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Non pertinent pour les rodenticides.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: <i>Mus musculus</i> Nom commun: - Souris domestique  Nom scientifique: <i>Rattus norvegicus</i> Nom commun: - Rat brun  Nom scientifique: <i>Rattus rattus</i> Nom commun: - Rat noir
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en extérieur  extérieur autour de bâtiments
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts  Description détaillée: Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.

	Points d'appâts couverts et protégés
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Rats: 200g d'appâts par point d'appâtage. Souris: 20g d'appâts par point d'appâtage. 0  Nombre et fréquence des applications: Rats: 200g d'appâts par point d'appâtage, tous les 5 mètres. Souris: 20g d'appâts par point d'appâtage, tous les 3 mètres.
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Taille minimale du paquet de 3 kg . Le produit est conditionne dans des 400g tubes ou cartouches blanches en HDPE - 3 kg à 10 kg Le produit est conditionne dans des 300g tubes ou cartouches blanches en HDPE - 3 kg à 10 kg

#### **4.2.1. Consignes d'utilisation spécifiques**

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Remplacer tout appât dans les points d'appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.
- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.
- Pour l'utilisation à l'extérieur, les points d'appâtage doivent être couverts et placés dans des sites stratégiques pour minimiser l'exposition aux espèces non cibles.

#### **4.2.2. Mesures de gestion des risques spécifiques**

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.
- Ne pas placer pas directement ce produit dans les terriers.
- Pour protéger l'environnement, ne pas placer de points(postes) d'appâtage à proximité d'eaux de surface (par exemple, rivières, étangs, canaux, digues, fossés d'irrigation) ou de systèmes d'évacuation des eaux afin d'éviter que les appâts ne soient emportés par les fortes précipitations et les inondations.

#### **4.2.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

- voir le mode d'emploi général

#### **4.2.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage**

- voir le mode d'emploi général

#### 4.2.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- voir le mode d'emploi général

#### 4.3. Description de l'utilisation

**Tableau 3.**

##### **Utilisation 2.3 – Pâte - Rats – Utilisateurs professionnels –intérieur - Art. 19(5)**

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Non pertinent pour les rodenticides.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: <i>Rattus norvegicus</i> Nom commun: - Rat brun  Nom scientifique: <i>Rattus rattus</i> Nom commun: - Rat noir
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur  intérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts  Description détaillée: Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Rats: 200g d'appâts par point d'appâtage. 0  Nombre et fréquence des applications: Rats: 200g d'appâts par point d'appâtage, tous les 5 mètres.
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Taille minimale du paquet de 3 kg . Le produit est conditionne dans des 400g tubes ou cartouches blanches en HDPE - 3 kg à 10 kg Le produit est conditionne dans des 300g tubes ou cartouches blanches en HDPE - 3 kg à 10 kg

##### **4.3.1. Consignes d'utilisation spécifiques**

- Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 5 à 7 jours au début du traitement puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.
- Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

##### **4.3.2. Mesures de gestion des risques spécifiques**

- voir le mode d'emploi général

### 4.3.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau

### 4.3.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

- voir le mode d'emploi général

### 4.3.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- voir le mode d'emploi général

## 4.4. Description de l'utilisation

**Tableau 4.**

**Utilisation 2.4 – Pâte - Souris domestiques et/ou rats – Utilisateurs professionnels – extérieur autour de bâtiments - Art. 19(5)**

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Non pertinent pour les rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: <i>Mus musculus</i> Nom commun: - Souris domestique  Nom scientifique: <i>Rattus norvegicus</i> Nom commun: - Rat brun  Nom scientifique: <i>Rattus rattus</i> Nom commun: - Rat noir
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en extérieur  extérieur autour de bâtiments
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts  Description détaillée: Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Rats: 200g d'appâts par point d'appâtage. Souris: 20g d'appâts par point d'appâtage. 0  Nombre et fréquence des applications: Rats: 200g d'appâts par point d'appâtage, tous les 5 mètres. Souris: 20g d'appâts par point d'appâtage, tous les 3 mètres.
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels

---

Dimensions et matériaux d'emballage	Taille minimale du paquet de 3 kg . Le produit est conditionne dans des 400g tubes ou cartouches blanches en HDPE - 3 kg à 10 kg Le produit est conditionne dans des 300g tubes ou cartouches blanches en HDPE - 3 kg à 10 kg
-------------------------------------	---

#### **4.4.1. Consignes d'utilisation spécifiques**

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques (par exemple, de la pluie, de la neige, etc.). Placer les postes d'appâtage dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Les postes d'appâtage doivent être inspectés [pour les souris - au minimum tous les 2 à 3 jours au] [pour les rats - seulement 5 à 7 jours après le] début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage sont intacts et de retirer les cadavres de rongeurs. Rechargez le poste d'appâtage au besoin.
- Remplacer tout appât dans un poste qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

#### **4.4.2. Mesures de gestion des risques spécifiques**

- Ne pas placer directement ce produit dans les terriers.
- Pour protéger l'environnement, ne pas placer de points(postes) d'appâtage à proximité d'eaux de surface (par exemple, rivières, étangs, canaux, digues, fossés d'irrigation) ou de systèmes d'évacuation des eaux afin d'éviter que les appâts ne soient emportés par les fortes précipitations et les inondations.

#### **4.4.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

- voir le mode d'emploi général

#### **4.4.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage**

- voir le mode d'emploi général

#### **4.4.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

- voir le mode d'emploi général

---

## Chapitre 5. MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL DES MÉTA-RCP 2

### 5.1. Consignes d'utilisation

#### **Utilisateurs professionnels ayant des compétences avancées démontrées:**

- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.
- Avant de placer un appât, faire un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.
- Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela ne fait que perturber la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.
- Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.
- Le produit doit être placé à proximité immédiate des endroits où une activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.).
- Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.
- Les postes d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être ni déplacés ni ouverts.
- Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être signalées pendant la période de traitement et une note expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à adopter en cas d'empoisonnement doit être apposée à proximité des appâts.
- L'appât doit être sécurisé de façon qu'il ne puisse pas être traîné à l'extérieur du poste d'appâtage.
- Placer le produit dans des endroits inaccessibles aux enfants, oiseaux, animaux de compagnie, animaux de rente et animaux non ciblés.
- Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.
- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.
- L'utilisateur détermine lui-même la fréquence des inspections de la zone traitée, à la lumière des résultats de l'étude réalisée au début du traitement. Cette fréquence doit être compatible avec les recommandations contenues dans le code de bonnes pratiques applicable.
- Si la consommation de l'appât est faible par rapport à l'étendue apparente de l'infestation, envisager de placer des postes d'appâtage à d'autres endroits et d'opter pour une autre formulation d'appât.
- Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause probable. Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable que vous ayez affaire à des rongeurs résistants: dans ce cas, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, le cas échéant, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant. Envisager également l'utilisation de pièges à titre de mesure de contrôle alternative.
- Pour les appâts en pâte : utiliser une spatule pour la post-application (nettoyage/élimination) des appâts.

#### **Utilisateurs professionnels:**

- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.
- Avant de placer un appât, faire un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.
- Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela ne fait que perturber la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.
- Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Le produit doit être placé à proximité immédiate des endroits où une activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.).
- Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.

- 
- Les postes d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être ni déplacés ni ouverts.
  - Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être signalées pendant la période de traitement et une note expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à adopter en cas d'empoisonnement doit être apposée à proximité des appâts.
  - L'appât doit être sécurisé de façon qu'il ne puisse pas être traîné à l'extérieur du poste d'appâtage.
  - Placer le produit dans des endroits inaccessibles aux enfants, oiseaux, animaux de compagnie, animaux de rente et animaux non ciblés.
  - Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.
  - Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.
  - Si la consommation de l'appât est faible par rapport à l'étendue apparente de l'infestation, envisager de placer des postes d'appâtage à d'autres endroits et d'opter pour une autre formulation d'appât.
  - Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause probable. Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable que vous ayez affaire à des rongeurs résistants: dans ce cas, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, le cas échéant, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant. Envisager également l'utilisation de pièges à titre de mesure de contrôle alternative.
  - Retirer tout appât restant ou les postes d'appâtage au terme de la période de traitement.
  - Pour les appâts en pâte : utiliser une spatule pour la post-application (nettoyage/élimination) des appâts.

## 5.2. Mesures de gestion des risques

### **Utilisateurs professionnels ayant des compétences avancées démontrées:**

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels de la campagne de dératisation.
- L'information sur le produit (c'est-à-dire l'étiquette et/ou la notice) doit clairement indiquer que le produit ne doit être fourni qu'à des utilisateurs professionnels formés et titulaires d'une certification démontrant la conformité aux exigences de formation applicables (par exemple "réservé aux utilisateurs professionnels ayant des compétences avancées démontrées").
- Ne pas utiliser dans des zones où l'on peut suspecter une résistance à la substance active.
- Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans évaluation du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement.
- Ne pas alterner l'utilisation de différents anticoagulants d'efficacité comparable ou inférieure aux fins de la gestion de la résistance. Pour une utilisation alternée, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou d'un anticoagulant plus puissant.
- Ne pas laver à l'eau les postes d'appâtage ou les ustensiles utilisés dans les postes d'appâtage couverts et protégés, entre les applications.
- Éliminer les cadavres des rongeurs conformément à la réglementation locale (Les rongeurs morts doivent être éliminés et détruits par une entreprise spécialisée ou agréée).

### **Utilisateurs professionnels:**

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels de la campagne de dératisation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, recherchez et retirez les rongeurs morts à intervalles fréquents pendant le traitement (par exemple, au moins deux fois par semaine).
- Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans évaluation du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement.
- Ne pas utiliser de rodenticides anticoagulants en guise d'appâts permanents pour éviter toute infestation de rongeurs ou pour détecter l'activité de rongeurs).
- L'information sur le produit (c'est-à-dire l'étiquette et/ou la notice) doit clairement indiquer que: le produit ne doit pas être fourni au grand public (par exemple "réservé aux professionnels"); le produit doit être utilisé dans des points d'appât inviolables adéquats (par exemple "utiliser uniquement dans des points d'appât inviolables"); les utilisateurs doivent étiqueter correctement les points d'appât avec les informations visées à la section 5.3 du RCP (par exemple "étiqueter les points d'appât conformément aux recommandations du produit").
- L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours. Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être

---

observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.

- Ne pas laver à l'eau les postes d'appâtage ou les ustensiles utilisés dans les postes d'appâtage couverts et protégés, entre les applications.

- Éliminer les cadavres des rongeurs conformément à la réglementation locale (Les rongeurs morts doivent être éliminés et détruits par une entreprise spécialisée ou agréée).

### **5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

- Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les selles ou les urines peuvent être observées.

- Antidote: Administration de vitamine K1 par du personnel médical/vétérinaire uniquement.

- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Rincer la peau à l'eau.

Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.

- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un centre antipoison/un médecin.

- EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. En cas de symptômes : Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale. En l'absence de symptômes : Appeler un centre antipoison/un médecin. Informations au personnel de santé / au médecin: Initier les mesures de premiers secours si nécessaire, puis appeler un centre antipoison.

- EN CAS D'EXPOSITION : appeler un centre antipoison/un médecin.

- Contacter un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal domestique. Chaque poste d'appâtage doit être muni d'une étiquette mentionnant les informations suivantes: «ne pas déplacer ni ouvrir»; «contient un rodenticide»; «nom du produit ou numéro d'autorisation»; «substance(s) active(s)» et «en cas d'incident, contacter un centre antipoison».

- Dangereux pour la faune.

### **5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage**

- Une fois le traitement terminé, mettre au rebut l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, conformément à la réglementation locale. (L'emballage et les restes (consommés ou non) de rodenticides sont considérés comme des déchets dangereux. L'enlèvement et la destruction doivent être effectués par une entreprise spécialisée ou agréée).

### **5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

- Tenir hors de portée des enfants et des animaux non ciblés / animaux de compagnie.

- Conserver dans un endroit sec et bien ventilé et à des températures ne dépassant pas 30 °C. Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de toute exposition directe au soleil.

- Ne pas stocker à proximité des denrées alimentaires et boissons destinées à la consommation humaine et animale.

- Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux de compagnie et animaux de rente

- Durée de conservation: 24 mois

---

## **Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS**

- En raison de leur mode d'action retardé, les rodenticides anticoagulants agissent entre 4 et 10 jours après consommation de l'appât.
- Les rongeurs peuvent être porteurs de maladies. Ne pas toucher les cadavres de rongeurs à mains nues; porter des gants ou utiliser des instruments tels que des pinces pour les éliminer.
- Ce produit contient un agent amérisant et un colorant.
- Ce produit contient un colorant à l'échelle nanométrique qui doit être indiqué sur l'étiquette après le mot « nano » entre parenthèses.

**Chapitre 7. TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMIL  
LES MÉTA-RCP 2**

**7.1. Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition  
spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux	Brodifacoum 25 Paste	Marché: BE
	Talon® SoftXT	Marché: BE
Numéro de l'autorisation	BE-0023685-0003 1-3	

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Brodifaakum	4-hydroksü-3-(3-(4'-bromo-4-bifenüüü)-1,2,3,4-tetrahydro-1-naftüü)kumariin	substance active	56073-10-0	259-980-5	0,0025 % (p/p)
1,2-benzisothiazol-3-one	1,2-benzisothiazol-3-(2H)-one	Substance non active	2634-33-5		0,02 % (p/p)